


Adresse de facturation

MARTIN Yannick
55 RUE DU MARECHAL FOCH
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

Adresse de livraison

MARTIN Yannick
55 RUE DU MARECHAL FOCH
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF250606570	26/06/2025	336637	25/06/2025

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-912301	Bassine rétractable avec anses INCASA	1,00	15,75	15,75
RG-912323	Passoire rétractable INCASA	1,00	4,91	4,91
RG-912363	Seau rétractable INCASA	1,00	8,92	8,92
RG-912373	Egouttoir rétractable INCASA	1,00	7,48	7,48
RG-911498	Lot de 6 protège-bouteilles INCASA	1,00	3,83	3,83
RG-915558	Popote de 8 pièces INCASA	1,00	52,50	52,50
RG-911612C	Natte antidérapante tapis - Coloris : Beige WOL	2,00	2,23	4,47
RG-912795	Bouilloire portable camping en acier inoxydable 2L INCASA	1,00	12,49	12,49
RG-121536C	Raccord universel rapide pour robinet ROC LINE	1,00	4,92	4,92
RG-357242	Adaptateur prise femelle CEE P17/prise mâle standard Schuko	1,00	5,44	5,44
RG-357223	Adaptateur mâle CEE 17 - femelle Schuko HABA	1,00	9,94	9,94
RG-851343	Rallonge secteur CEE 17 longueur : 25 mètres. Section câble : 2,5 mm2 HABA	1,00	68,83	68,83
RG-073703	Corde à linge de 8,5 m avec enrouleur INCASA	1,00	7,42	7,42

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
25/06/2025	Hipay web	248,43 EUR

Eco-participation DEEE HT	0,12
Montant total HT	207,02
TVA 20,00 sur	207,02 41,40
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	248,42

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent